



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/12/22	18/01/2023	2022_6863

1. Intitulé du projet

Modification d'un site d'exploitation d'élevage et de son plan d'épandage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Exploitation soumise à autorisation au titre de la rubrique ICPE 3660

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL FERME DU VIEUX TORDOIR est un élevage de volailles en autorisation pour 80 400 poules pondeuses réparties dans 2 bâtiments. Initialement les poules étaient logées en cages. Des travaux ont été menés en 2019-2020 pour réaménager l'intérieur des bâtiments et passer à un système de volière avec 4 jardins d'hiver. Les fientes sont épandues sur le parcellaire de 4 tiers : EARL DU BEAU SAULE ; EARL PLAINE DE BERSEAU COURT ; EARL DES ORMEAUX et EARL PAMARE.

Le projet vise à :

- Baisser l'effectif maximal autorisé de 80 400 à 55 800 poules ;
- Finaliser l'aménagement intérieur du bâtiment V1 pour permettre de loger 55 800 poules ;
- La création de jardins d'hiver autour des deux bâtiments (actuellement trois jardins d'hiver construits sur 4) ;
- Passer un des bâtiments (V2) en système plein air avec la création d'un parcours ;
- L'ajout de parcelles dans le plan d'épandage ;
- Le dimensionnement du plan d'épandage en tenant compte de la baisse du nombre de volailles et du nouveau système.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est une évolution du système de production avec, après projet, un bâtiment en volière de 30 000 places et un bâtiment plein air de 25 800 places.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Contexte : Le projet a fait l'objet d'un porter à connaissance en 2019 visant à présenter à la DDPP le passage du système cage au système de volière pour les deux bâtiments. Ce porter à connaissance n'a pas été accompagné de cas par cas.

Plusieurs travaux ont déjà été réalisés :

- aménagement intérieur du bâtiment V1 et V2 pour permettre le passage de logements en cages aux logements en volières. Suite aux travaux, 20 000 poules peuvent être logées dans le bâtiment V1 et 25 800 peuvent être logées dans V2;
- construction de 3 jardins d'hiver sur les 4 prévus dans le porter à connaissance de 2019 ;
- Mise en place d'un parcours clôturé accessible depuis le bâtiment P2 pour permettre le plein air;
- aménagement d'un parking visiteur à l'entrée du site.

Les travaux prévus sont :

- L'ajout d'un rang de volière dans le bâtiment V1 pour passer de 20 000 à 30 000 emplacements (soit un total sur site de 55 800 emplacements) ;
- La construction du 4e jardin d'hiver.

Il n'y a pas d'excavation de terre prévue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement global du site n'est pas modifié : Les poules sont conduites en deux bandes (une dans chaque bâtiment). Les poules sont livrées à 17 semaines et gardées jusqu'à 80 semaines. Un vide sanitaire et un nettoyage à sec des bâtiments sont appliqués entre chaque bande. Les oeufs sont emballés sur site et envoyés vers un centre de conditionnement (arrêt du conditionnement sur le site). Les effluents sont traités par épandage.

Les modifications apportées par le projet sont notamment :

- Pour le bâtiment V1 : l'accès aux poules pondeuses à des jardins d'hiver;
- Pour le bâtiment V2 : l'accès aux poules pondeuses à des jardins d'hiver et à un parcours;
- La diminution du trafic sur site par rapport à la situation à 80 400 poules (moins de livraisons d'intrants);
- La baisse de la quantité de fientes à épandre (passage de 80 400 poules à 55 800 poules et une partie non maîtrisable sur le parcours);
- L'ajout de nouvelles parcelles au plan d'épandage;
- L'arrêt du conditionnement sur site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est actuellement soumis au dépôt d'un porter à connaissance.

Le projet ne modifiera pas la nomenclature ICPE et régimes associés :

- Soumis à autorisation au titre de la rubrique 3660.a pour les volailles

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Effectif après projet	55 800 poules
4e jardin d'hiver à l'Ouest de V1	80,5 m x 7,5 m = 603 m ²
Parcours	10,8 ha
Surface potentiellement épanachable	628,64 ha
Quantité de fientes produites	1 116 tonnes
Quantité d'azote à gérer (ancien parcellaire)	14 781 kg
Quantité d'azote à gérer (nouveau parcellaire)	7 000 kg
Pression moyenne du plan d'épandage (KgN/ha)	33 kgN/ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

site : Parcelle cadastrale ZP N°37,
HYPERCOURT (80)
Parcours : Parcelle cadastrale ZP N°
46 ,HYPERCOURT (80320)
Plan d'épandage :
LANGUEVOISIN-QUIQUERY
NESLE
ROUY LE PETIT
CIZANCOURT
CURCHY
EPENANCOURT
HYPERCOURT
LICOURT
MORCHAIN
PARGNY
PUZEAUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 8 8 ' 0 3 " 53 Lat. 4 9 ° 8 1 ' 1 1 " 99

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'élevage a fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre du dossier d'autorisation en 2002. Il s'agissait d'un de poules en cages pour 80 400 poules dans 2 bâtiments.

Le projet a fait l'objet d'un porter à connaissance en 2019 : évolution en élevage au sol avec la transformation du système cage en volières et avec la réalisation de jardins d'hiver + Réalisation d'un nouveau plan d'épandage.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf annexe A.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf annexe A.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf annexe A.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf annexe B.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf annexe A.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En dehors de PPRN. 3 parcelles sur la commune de Nesle concernée par un PPRT : Le Plan de Prévention des Risques AJINOMOTO FOODS EUROPE (Mesnil-Saint-Nicaise). Les parcelles, à l'extérieur du bourg, ne sont pas dans le zonage réglementaire. Statut : Approuvé le 31 décembre 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. annexe C.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. annexe B
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 « Etangs et marais du bassin de la Somme » (FR2212007) à 4,0 km à l'Est du site et à 200 m de l'îlot P05. cf. annexe A.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site " Parc du château de CAULAINCOURT" situé à plus de 12 km à l'Est du parcellaire et plus de 16 km à l'Est du site. (cf annexe B)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le principal poste de consommation en eau est l'abreuvement des volailles. Elle représentait 5 870 m3/an pour 80 400 poules. Avec la baisse des effectifs, cela représentera 4 073 m3 par an après-projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les jardins d'hiver sont construits sur l'emprise du site (zone imperméabilisée). Le parcours a été semé en prairie sur une parcelle initialement en culture. La plantation d'arbre est prévue. Les épandages auront lieu sur des parcelles agricoles qui reçoivent déjà de la fertilisation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors zone à enjeux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le passage en plein air induit davantage de risques de contact avec la faune sauvage et le transfert de maladies.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement du site engendre du trafic (livraison d'animaux, d'aliments, d'oeufs, de fientes, salariés ...). La baisse des effectifs et donc de la production d'oeufs va dans le sens d'une diminution du trafic sur site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les principales sources de bruits sont les extracteurs d'air qui sont mis en marche dès que la température excède les 25 degrés dans les volières. Cette source de bruit et sa fréquence ne devrait pas ou a minima devrait peu évoluer avec le projet. D'autre part, l'épandage de fientes sur les parcelles agricoles remplacera l'épandage d'engrais minéraux (même niveau sonore).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les fientes de volailles sont la principale cause d'odeur. Les principales sources sont la fumière (fermée sur 3 côté) et les bâtiments.</p> <p>Au niveau du parcellaire, de nouvelles parcelles seront concernées par de l'épandage de fientes et potentiellement des odeurs. L'enfouissement des effluents dans les 12 heures suivant l'épandage limite la volatilisation d'azote amoniacal. Le respect des distances d'épandage par rapport aux tiers limite les nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations sont celles liées à la circulation sur site ou sur les parcelles lors des épandages.</p> <p>Le projet amène à une diminution.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site présente des éclairages. Cependant, les nouvelles constructions (jardins d'hiver) ne vont pas changer l'éclairage global du site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions directes dans l'air sont liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la circulation des véhicules sur site; - à l'épandage d'effluents. <p>Avec la baisse des effectifs et de l'activité, moins de rejets devraient être émis par le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation des eaux pluviales collectées sur le site sera gérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'aide de gouttières pour récupérer l'eau des toitures - par l'infiltration des eaux collectées sur le site au niveau d'un fossé.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les effluents (fientes et eaux usées/de lavage) sont intégralement gérés par épandage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Déchets non dangereux générés : Cadavre d'animaux, effluents d'élevage</p> <p>Déchets dangereux : bidons vides de traitement de vermifuge, bidons vides d'acide, sacs vides de désinfectant</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de jardins d'hiver est dans la continuité et le style des bâtiments existants. Le projet est éloigné de tout site remarquable Cf. annexe B.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les jardins d'hiver sont construits sur le site existant (pas de modifications). Un parcours plein air est mis en place sur une parcelle agricole. Il n'y a pas de changement d'usage (toujours agricole) mais un passage d'une surface cultivée à une prairie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres Installations classées en élevage sur la commune.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet vise une réduction des effectifs par rapport à la situation d'autorisation. Le site devrait donc émettre moins de nuisances vis à vis de l'environnement (moins de productions d'effluents, moins de déchets générés, moins de bruit, moins d'odeurs, moins de GES).

Concernant l'épandage, de nouvelles parcelles sont intégrées. Cet épandage viendra en substitution d'autres apports d'engrais. Il sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur avec un enfouissement en moins de 12h et dans le respect des distances d'épandage.

L'éloignement du site par rapport au bourg limite également les éventuelles nuisances sonores et olfactives apportées par le parcours vis à vis des riverains.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se fait sur un site existant et va vers une baisse des effectifs et donc des nuisances de l'installation. L'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire dans ce cas-ci.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A : Cartographie de localisation du site et du parcellaire d'épandage par rapport aux espaces naturels protégés
Annexe B : Cartographie de localisation du site et du parcellaire d'épandage par rapport aux éléments remarquables du patrimoine
Annexe C : Cartographie de localisation du site et du parcellaire d'épandage par rapport aux sites et sols pollués

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

